

---

## *Réforme du calendrier des candidatures en master : mieux pour les étudiants, pire pour les personnels, les équipes et les établissements ?*

---

**Le SNPTES-UNSA a participé, le 31 janvier, avec le cabinet de la Ministre et ses services à une nouvelle réunion d'échanges relative au calendrier et aux procédures de recrutement en master pour la campagne 2022.**

Le cabinet a pris acte de l'impossibilité, technique et juridique, de pouvoir élaborer, en quelques semaines, une plateforme de gestion des affectations des étudiants et étudiantes en première année de master (M1). Si cette gestion des candidatures pour accéder au master est particulièrement lourde à assurer pour les services et les équipes pédagogiques, ce moment particulier dans la vie des étudiants et étudiantes engendre, pour ces derniers, une large part d'aléas et de difficultés.

C'est pour remédier à ce constat que la Ministre a proposé d'unifier, pour l'ensemble des masters, les points forts du calendrier de la gestion des candidatures. Ainsi, lors de cette réunion avec le cabinet, ce dernier a avancé la date du 15 juin comme étant celle à laquelle l'ensemble des masters devraient, au plus tard, répondre à la plupart des candidats (seules les demandes extra-communautaires pourraient être traitées différemment). Une autre date, celle du 1<sup>er</sup> juillet, deviendrait la date limite à laquelle les étudiants devraient, impérativement, s'inscrire en master.

Le SNPTES-UNSA a pu faire remarquer au cabinet que ce calendrier engendre différentes conséquences lourdes, notamment pour les services et les équipes pédagogiques, et qu'il conviendrait de repousser, a minima, celle du 15 juin (date des réponses des établissements aux candidats) tout en préservant les congés des personnels BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs (on en aura besoin !). De même, le report de cette date tiendrait compte des difficultés que ce calendrier unique et serré engendre pour les établissements qui, pour différentes raisons, informaient les candidats plus tardivement dans la saison estivale. Il est aussi nécessaire, pour le SNPTES-UNSA, de tenir compte du fait que les personnels, ont aussi, en mai et en juin, des sujétions particulièrement lourdes (L1 et Parcoursup, examens, etc.).

**Après avoir entendu notamment ces mises en garde du SNPTES-UNSA, le cabinet se montrerait ouvert sur les deux phases de ce calendrier et proposerait : le 24 juin deviendrait le dernier jour auquel les candidatures en master devront recevoir une réponse et le 8 juillet deviendrait le dernier jour pour s'inscrire en master 1.**

**Enfin, un arrêté qui, en particulier, inclurait ce calendrier devrait être proposé à l'avis du CNESER au mois de février, le SNPTES-UNSA vous y représentera.**

*Choisy-le-Roi, le 05 février 2022*